



Suspension de permis après usage de stupéfiants

Par **koretex**, le **22/04/2009** à **20:45**

Bonjour,
Je me suis fait retiré le permis il y a peu de temps lors d'un contrôle de routine où j'ai été testé positif au cannabis.
Maintenant pour pouvoir le récupérer, je dois passer une visite médicale dans quelques temps.
Je voudrais donc savoir en quoi consiste exactement cette visite médicale ? Vont-ils me faire une prise de sang ? Des analyses d'urine ?
Pouvez-vous me dire combien de temps met le THC à se dissiper si l'on est un consommateur régulier (5-6 Joints / Jour depuis près de 10ans) ?
Pour information je me situe en Moselle (Je ne sais pas si cela peut changer en fonction des départements...)
Merci d'avance ;)

Par **Tisuisse**, le **23/04/2009** à **08:35**

Bonjour,
Votre préfecture devrait pouvoir vous renseigner sur la visite médicale. Sachez cependant, que c'est à vous de prendre l'initiative de cette visite auprès d'un médecin agréé, voire de celui de la préfecture. Sans l'avis favorable du médecin, confirmé par la commission médicale, vous ne pourrez récupérer votre permis.
Pour le reste :
question : Vont-ils me faire une prise de sang ? Des analyses d'urine ?
réponse : l'une des 2 : OUI, les 2 PROBABLE mais pas certain.
question : Pouvez-vous me dire combien de temps met le THC à se dissiper si l'on est un consommateur régulier (5-6 Joints / Jour depuis près de 10ans) ?
réponse : dans votre cas, plusieurs semaines, voire plusieurs mois et le taux de THC doit être proche de zéro. Concluez !
question : je me situe en Moselle (Je ne sais pas si cela peut changer en fonction des départements...)
réponse : c'est valable pour toute la France, il n'y a pas, dans ce domaine, de loi spécifique pour l'Alsace et la Moselle.
Bon courage.

Par **koretex**, le **23/04/2009** à **21:06**

Ok merci bien de tous ces renseignements !
Je vais appeler la prefecture et me renseigner encore un peu sur le sujet :)